



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES / CAER RESERVES

Section : Histoire-géographie

Session 2015

Rapport de jury présenté par : Olivier GRENOUILLEAU, IGEN
Président du jury

Introduction

La session 2015 est déjà la troisième de ces concours réservés de recrutement de professeurs certifiés, CAPES réservé et CAER. A cette session, le nombre de postes au CAPES réservé s'établissait à 85, celui du CAER réservé à 68. La nouveauté de l'année 2015 consiste en la mise en place de deux commissions d'oraux délocalisées à Sainte Anne en Guadeloupe, rendue possible grâce à un nombre suffisant d'admissibles pour regrouper les candidats des Antilles et de la Guyane.

Le vivier des candidats s'est sensiblement réduit et en conséquence le nombre de candidats (241 dossiers de RAEP contre 285 en 2014 pour les deux concours). La baisse est prononcée au CAPES avec seulement 103 dossiers contre 125 en 2014. Cependant tous les candidats potentiels n'ont pas tenté leur chance et certains ont négligé la préparation. En effet, beaucoup trop de candidats, notamment au CAPES, ont produit un RAEP de très médiocre qualité et certains sont venus à l'oral sans une véritable préparation, pensant sans doute que le ratio postes-candidats leur assurerait une admission quasi-automatique. Le jury rappelle qu'il a mission de recruter des professeurs certifiés avec toutes les exigences que cela présente.

Au total, un concours qui marque un recul par rapport à 2014 avec seulement 38 postes attribués au CAPES et une barre d'admission à 6. Si la totalité des 68 postes a pu être pourvue au CAER, c'est au prix d'une barre d'admission à 8, en baisse de 2.5 points par rapport à 2014.

Pour la session 2016, les candidats potentiels sont invités à vérifier, dès que possible, auprès des services académiques s'ils remplissent les conditions très précises d'éligibilité. Ce concours constitue une opportunité de titularisation pour nombre de professeurs contractuels, mais il doit être préparé avec sérieux et rigueur. Il est à noter un élément important pour la session 2016 : la date de remise des RAEP est plus précoce et demandera donc une préparation dès les premières semaines de l'année scolaire.

Le jury composé de 34 membres venant d'académies très diverses a travaillé avec sérieux dans un climat convivial. Il a évalué les dossiers et entendu les admissibles avec le souci d'équité de traitement entre les candidats, recourant notamment à des grilles d'évaluation harmonisées et partagées, pour l'admissibilité comme pour l'admission.

Les phases d'harmonisation entre les correcteurs de l'écrit et entre les commissions d'oral ont été conduites avec la plus grande vigilance que ce soit en métropole ou pour les commissions ultramarines. Les membres du jury ont eu à cœur de prendre en compte les qualités scientifiques, didactiques et pédagogiques de tous les candidats afin de repérer les meilleurs d'entre eux. Leurs profils étant diversifiés, les examinateurs ont su à l'oral tenir compte du parcours de chacun, jusque dans le choix des sujets comme le prévoient les textes. Tous ont ainsi eu la possibilité de valoriser leur expérience et de montrer leurs compétences.

Les épreuves orales ont été organisées les 11 et 12 juin au lycée Yves Leborgne de Sainte Anne en Guadeloupe et du 26 au 29 juin au lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire. Les conditions de travail y ont, dans les deux cas été excellentes grâce à l'attention des proviseurs, de leur adjoint et à la mobilisation des personnels ATOSS. A Sainte-Anne comme à Saint-Nazaire, les équipes d'appariteurs, qui ont assuré l'accueil et un encadrement bienveillant des candidats admissibles durant les épreuves orales, ont constitué des éléments de réussite. Que tous soient ici vivement remerciés pour leur professionnalisme.

I - PRESENTATION DU JURY ET DONNEES STATISTIQUES

1 – Le jury

Le Directoire était composé de : Olivier GRENOUILLEAU, IGEN, président du jury ; Laurent MARIEN, IA-IPR, vice-président, Michel ROQUES, IA-IPR, vice-président ; Françoise JANIER-DUBRY, IA-IPR, secrétaire générale ; Luis SERRA, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; Frédéric DURDON, professeur certifié, secrétaire général adjoint.

Membres du jury :

BALOCCHI Danielle, BOIVIN Marie, CATALA Danièle, CHARBONNEL Daniel, CINQ Bruno, CIOCCI Catherine, DANDELOT Fabienne, EBERSOLD Julien, GILBERT Daniel, GOMANNE Stéphane, GOURGUECHON Christophe, HELAND Marielle, HILLIOU Muriel, HUGUES Nathalie, JARNO Soizick, LABORIEUX Jérôme, LABRUNE David, LATTEUX Patricia, LE ROUX Laurent, MILON Catherine, PARCHEMIN François, PLAZA Nathalie, PLEUTIN Agnès, PRUDHOMME Dominique, REVOL Patricia, SAULZE Marie-Pierre, URBAIN-TOMAS Florence.

Membre du jury avec voix délibérative, M. ALLUÉ Thierry, professeur certifié, représentait les établissements privés associés à l'Etat par contrat.

2 – Données statistiques : admissibilité

a) LES CANDIDATS

	CAER	CAPES	TOTAL
Inscrits			
Hommes	102	112	214
Femmes	122	110	232
Présents			
Hommes	60	47	107
Femmes	78	56	134
Admissibles			
Hommes	41	28	69
Femmes	60	31	91

Origine géographique des candidats et des admissibles

Académie	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents	Admissibles
AIX-MARSEILLE	10	7	3	5	2	1
BESANCON	5	5	3	0	0	0
BORDEAUX	7	5	4	5	2	1
CAEN	5	4	3	2	0	0
CLERMONT-FERRAND	2	1	1	2	1	0
DIJON	3	1	1	0	0	0
GRENOBLE	15	8	5	8	5	4
LILLE	9	5	4	8	3	2
LYON	15	9	7	2	0	0
MONTPELLIER	10	9	7	5	1	0
NANCY-METZ	6	2	2	11	2	2
POITIERS	5	4	2	5	2	1
RENNES	22	13	11	4	4	4
STRASBOURG	0	0	0	5	0	0
TOULOUSE	7	6	6	2	1	1
NANTES	21	10	8	13	5	3
ORLEANS-TOURS	9	5	4	4	2	0
REIMS	4	2	2	4	2	0
AMIENS	6	5	5	1	0	0
ROUEN	3	1	0	2	0	0
NICE	14	10	6	9	8	6
CORSE	2	0	0	7	5	4
LA REUNION	3	1	1	14	6	3
MARTINIQUE	2	1	0	3	1	1
GUADELOUPE	1	1	1	18	14	10
GUYANE	2	2	0	19	10	4
NOUVELLE CALEDONIE	0	0	0	6	6	3
POLYNESIE FRANCAISE	4	2	0	4	3	2
MAYOTTE	0	0	0	5	2	2
CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	32	19	15	49	16	5
Total	224	138	101	222	103	59

Âge des candidats

Année de naissance	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents	Admissibles
1953	0	0	0	1	1	0
1955	2	0	0	0	0	0
1956	0	0	0	1	1	0
1957	1	1	1	1	0	0
1958	1	1	1	0	0	0
1959	1	1	0	3	1	0
1960	3	2	2	5	2	0
1961	0	0	0	2	1	0
1962	2	1	1	4	1	1
1963	2	1	0	3	0	0
1964	5	3	1	5	3	3
1965	1	1	1	8	6	4
1966	4	2	2	6	5	2
1967	4	3	2	8	5	2
1968	0	0	0	8	4	3
1969	4	3	2	10	5	2
1970	8	4	4	9	5	2
1971	9	4	2	13	7	6
1972	8	5	5	11	8	3
1973	9	8	6	16	7	3
1974	9	4	3	10	6	5
1975	9	6	3	17	11	7
1976	14	10	6	9	4	4
1977	13	7	5	8	3	2
1978	12	6	6	10	4	3
1979	16	9	6	14	5	2
1980	7	6	5	9	2	2
1981	17	13	10	4	0	0
1982	19	11	8	6	1	0
1983	18	11	9	5	2	2
1984	10	6	4	11	3	1
1985	9	4	4	3	0	0
1986	6	5	2	2	0	0
1987	1	0	0			

b) LES RÉSULTATS

	Inscrits	Non éliminés	Nombre admissibles
CAER	232	125	103
CAPES	228	86	59
Total	460	211	162

a) LES CANDIDATS

Origine géographique des admis

Académie	CAER			CAPES		
	Admissibles	Présents	Admis	Admissibles	Présents	Admis
AIX-MARSEILLE	3	3	3	1	1	1
BESANCON	3	3	3	0	0	0
BORDEAUX	4	4	3	1	1	0
CAEN	3	3	2	0	0	0
CLERMONT-FERRAND	1	1	1	0	0	0
DIJON	1	1	1	0	0	0
GRENOBLE	5	4	4	4	4	3
LILLE	4	4	3	2	2	1
LYON	7	7	5	0	0	0
MONTPELLIER	7	7	3	0	0	0
NANCY-METZ	2	2	2	2	2	2
POITIERS	2	1	1	1	1	1
RENNES	11	11	6	4	4	4
TOULOUSE	6	6	6	1	1	0
NANTES	8	8	6	3	2	1
ORLEANS-TOURS	4	4	2	0	0	0
REIMS	2	1	1	0	0	0
AMIENS	5	4	4	0	0	0
NICE	6	4	3	6	4	3
CORSE	0	0	0	4	4	1
LA REUNION	1	1	0	3	3	3
MARTINIQUE	0	0	0	1	1	0
GUADELOUPE	1	0	0	10	10	5
GUYANE	0	0	0	4	4	3
NOUVELLE CALEDONIE	0	0	0	3	3	3
POLYNESIE FRANCAISE	0	0	0	2	2	2
MAYOTTE	0	0	0	2	2	2
CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	15	13	9	5	5	3
Total	101	92	68	59	56	38

Âge des admis

Année de naissance	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents	Admissibles
1957	1	1	0			
1958	1	1	1			
1960	2	2	2			
1962	1	1	0	1	1	0
1964	1	1	0	3	3	1
1965	1	1	0	4	4	1
1966	2	2	2	2	2	2
1967	2	2	1	2	2	2
1968				3	3	2
1969	2	2	2	2	2	1
1970	4	4	2	2	2	0
1971	2	2	1	6	6	4

1972	5	5	3	3	3	1
1973	6	4	2	3	3	3
1974	3	3	3	5	4	2
1975	3	3	3	7	6	5
1976	6	6	2	4	4	4
1977	5	5	4	2	2	2
1978	6	5	4	3	3	3
1979	6	5	5	2	2	1
1980	5	5	4	2	1	1
1981	10	8	7			
1982	8	7	6			
1983	9	9	7	2	2	2
1984	4	3	3	1	1	1
1985	4	3	2			
1986	2	2	2			

b) LES RÉSULTATS

Récapitulatif

	CAER	CAPES	Total
Nombre d'admissibles	101	59	162
Présents	92	56	148
Nombre d'admis	68	38	106
Barre d'admission	8	6	
Hommes admissibles	41	28	69
Femmes admissibles	60	31	91
Hommes admis	26	17	43
Femmes admises	42	21	63

Moyennes de l'admission

	CAER	CAPES	Total
Moyenne des présents	10,88	8,27	9,57
Moyenne des admis	12,75	10,29	11,52

Notes	CAER	CAPES
≥1 et <2	0	0
≥2 et <3	0	1
≥3 et <4	1	5
≥4 et <5	3	5
≥5 et <6	9	7
≥6 et <7	3	7
≥7 et <8	8	2
≥8 et <9	8	6
≥9 et <10	4	4
≥10 et <11	6	2
≥11 et <12	9	4
≥12 et <13	4	5
≥13 et <14	11	1
≥14 et <15	7	1
≥15 et <16	6	0
≥16 et <17	2	4
≥17 et <18	5	0
≥18 et <19	4	2
≥19 et <20	2	0

II – L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Dossier de reconnaissances des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Depuis l'ouverture de ce concours réservé, l'épreuve écrite d'admissibilité prend la forme d'un dossier de reconnaissances des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier est transmis au jury sans être anonymé. A la différence du CAPES interne, les RAEP ne font pas l'objet d'une note mais d'une sélection et d'un classement. Cette troisième session d'évaluation des dossiers de RAEP appelle, de la part du jury, une série de remarques parfois déjà présentes dans le rapport de la session 2014, tant sur la présentation et les aspects formels de ces dossiers que sur leurs contenus (parcours professionnel, réalisation pédagogique).

Plus de 53% des inscrits au CAPES et près de 48 % de ceux du CAER ont renoncé à tenter leur chance en n'envoyant pas de dossier. Ces pourcentages, plutôt stables pour le CAPES, sont en augmentation pour le CAER par rapport à l'an passé. Le jury a donc examiné 103 dossiers de CAPES réservé (contre 125 en 2014 et 262 en 2013), et 138 dossiers de CAER réservé (contre 171 en 2014 et 347 en 2013). Si le jury a sélectionné 101 admissibles pour 68 postes au CAER, il n'a pu retenir que 59 admissibles au CAPES pour 85 postes.

Tout a été fait pour permettre aux candidats de défendre leurs chances lors de l'oral, notamment au CAPES où le nombre de dossiers examinés était supérieur de peu au nombre de postes. De même, les membres du jury ont manifesté, une fois encore, leur souci de traiter équitablement les candidats. Le jury n'a pu retenir tous les dossiers, quelques uns, moins nombreux cette année, restent indigents. Le jury, s'il se montre bienveillant à l'égard des candidats, manifeste aussi des exigences sachant qu'il œuvre au recrutement de professeurs certifiés qui auront une suite de carrière identique à celle de leurs collègues du même corps.

1 - Présentation et expression, respect du règlement du concours.

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours réservé prend la forme d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Le jury invite les candidats à la vigilance et à la rigueur pour la rédaction du dossier, tout particulièrement les candidats au CAPES réservé, qui souvent ont une expérience professionnelle moins longue que celle des candidats au CAER réservé.

Les consignes matérielles et les règles de présentation sont majoritairement respectées et mises en œuvre par les candidats. Le respect de ces règles formelles, y compris celles relevant de la maîtrise de la langue, est un élément d'appréciation non négligeable et qui tombe sous le sens pour un recrutement de professeurs. Les correcteurs notent à cet égard un progrès. Pour autant, certains candidats doivent manifester davantage de rigueur ; rares sont les dossiers exempts de fautes d'orthographe. De même, la présentation des RAEP mérite d'être soignée, c'est aussi une forme d'expression de la maîtrise de l'outil informatique. Il est toujours surprenant de lire des dossiers, rédigés en grands blocs denses ne laissant pas apparaître de structuration et où le saut de ligne relève de la gageure. Il convient de construire des paragraphes et d'éviter ces blocs compacts. Certains candidats sont invités à bien séparer les première et seconde parties. Il n'est pas interdit de structurer le travail au moyen de titres. Au total, la lecture de quelques dossiers s'avère difficile ce qui nuit à l'appréciation du travail. Par ailleurs, quelques rares dossiers sont mal reliés, leurs auteurs risquent d'être pénalisés en cas de perte d'une partie des pages.

Cette année encore mais dans des proportions moindres, le jury a dû éliminer des dossiers qui ne respectaient pas la règle concernant le choix de la discipline de l'écrit : discipline déclarée histoire alors que le dossier contenait une séquence de géographie ou l'inverse. Il est également indispensable que le dossier soit certifié par le chef d'établissement, comme la maquette du document y invite. En cas d'absence totale de certification, ou simplement du cachet de l'établissement qui authentifie une signature qui, demeurée seule, est sans valeur, le jury a été contraint là encore de rejeter quelques dossiers. Par ailleurs, il est impossible pour des raisons d'équité de traitement des candidats de tolérer une première partie de dossier, celle relatant les expériences professionnelles, comportant cinq à huit pages quand la norme définie par le texte du concours est de deux pages. Logiquement, ont été écartés comme non conformes les dossiers qui dépassaient le nombre maximum de pages autorisées (hors annexes). Comme le notait le rapport de jury l'an dernier, accepter qu'un candidat présente son expérience pédagogique sur huit pages au lieu des six prévues, reviendrait à accepter, à l'oral, qu'il puisse bénéficier de plusieurs minutes supplémentaires par rapport à d'autres. Le rapport de cette session 2015 offre l'opportunité de rappeler aux candidats le respect des consignes.

Les règles et les usages liés au respect des droits d'auteurs s'appliquent à l'évidence pour le RAEP. Comme l'an dernier, plusieurs cas de plagiat manifeste ont été repérés par le jury. Ils ont été sanctionnés et non retenus de fait, et leur dossier transmis au ministère aux fins de

sanction disciplinaire. Le jury rappelle que le copier/coller d'extraits d'ouvrages qu'ils soient scientifiques, didactiques ou de sites internet est proscrit. Des éléments issus des sites pédagogiques des académies et reproduits sans référence sont vite repérés par les examinateurs, souvent formateurs dans leurs académies, parfois auteurs des productions reproduites, et - a minima - familiers de ces sites. Un dossier présenté doit être rédigé par son auteur et le candidat doit faire état d'une situation d'enseignement effectivement pratiquée. Dans le cas où celle-ci s'inspire d'une production publiée, les règles de référencement, d'honnêteté et de courtoisie s'appliquent et le candidat doit manifester une appropriation réelle et convaincante du travail

Quelques dossiers ne présentent pas d'annexes ce que le jury regrette. Les annexes ont pour but d'éclairer sur la façon dont s'est construite et déroulée la séance ou la séquence pédagogique. Les documents choisis n'ont pas besoin d'être nombreux. Ils doivent être pertinents. Leur nombre est variable, avec parfois une certaine inflation ; un volume total de deux à trois pages paraît suffisant.

Ces annexes, documents ou travaux d'élèves liés à l'activité décrite dans le dossier, ont une réelle utilité quand elles éclairent la conception et la mise en œuvre de la réalisation pédagogique ; à l'inverse, les fiches ou travaux stéréotypés qui ne permettent pas de voir le travail réel des élèves et du professeur, sont de peu d'utilité et desservent le candidat. Les copies d'élèves corrigées apportent peu de choses, d'autant qu'elles sont souvent choisies pour montrer les travaux d'un bon élève, d'un élève moyen et/ou en difficulté. Des documents sur lesquels on a travaillé, avec leurs consignes ou leur questionnement, des réalisations d'élèves faites en autonomie, seuls ou en groupes, sont plus significatifs. Des documents qui indiquent que l'on s'est soucié d'une vraie progression des apprentissages et d'une construction réfléchie de compétences sont valorisés par le jury.

Le jury rappelle de façon insistante que ce n'est pas le volume de ces annexes qui importe mais le choix judicieux de celles-ci comme élément d'un travail et pas simplement d'illustration. Enfin, produire en annexe un ensemble de documents administratifs retraçant entre autre le parcours du candidat d'établissement en établissement est inutile. Enfin, ces annexes ne doivent pas servir à contourner la limitation du nombre de pages du dossier en y exprimant ce qui n'a pu être écrit. Lorsque cela est manifeste, cela ne peut que desservir le candidat.

2 - Parcours professionnel

Une observation du jury à la session 2014 reste valable et se justifie même de manière croissante : le jury a lu beaucoup plus de rapports qui reprennent un même canevas et qui finalement donnent une image lisse du candidat. Il s'agit d'un concours et le dossier présenté doit donner au jury l'envie de rencontrer son auteur lors de l'oral. Il convient de garder à l'esprit cette ambition pendant la conception du travail. La variété des niveaux d'études universitaires (licence, maîtrise, DEA, master, voire doctorat), la diversité des expériences postes de vie scolaire, responsabilités pédagogiques et expériences d'enseignement, des projets pédagogiques et des voyages d'études doivent permettre d'offrir des profils divers de candidats. Par ailleurs, ceux-ci ne sont pas jugés sur la multiplicité de leurs titres ou expériences mais sur la distance qu'ils savent prendre par rapport à un parcours plus ou moins long.

La première partie de l'épreuve invite les candidats à « *décrire les responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire durant les différentes étapes de son parcours professionnel* », *JORF* du 3 mai 2011. Il s'agit donc bien de distinguer des étapes et de préciser en quoi chacune d'entre elles a permis de développer des compétences professionnelles. L'objectif n'est cependant pas de composer un curriculum vitae et pas davantage une biographie. Il s'agit de montrer comment les expériences ont permis au candidat de construire les compétences nécessaires à un enseignant.

En amont, celles-ci doivent, bien entendu, s'appuyer sur une formation universitaire qui, si elle n'a pas besoin d'être minutieusement détaillée, ne doit pas être oubliée dans le RAEP, ce qui reste encore quelquefois le cas, malgré les rapports de jury précédents. La présentation attendue du parcours professionnel, plutôt que linéaire, doit être distanciée ; elle s'appuie sur l'ensemble des missions réalisées aux cours des différentes expériences qui ont contribué à armer le candidat des compétences attendues par le jury. Il est ainsi possible d'organiser cette partie en s'appuyant sur quelques compétences fortes. Il s'agit de montrer que les différentes étapes de ce parcours ont été formatrices, de les replacer avec sincérité et modestie dans une démarche de construction progressive de sa professionnalité nourrie du quotidien de la classe. La démonstration doit s'appuyer sur les situations vécues, prenant en compte les caractéristiques des établissements, les organisations pédagogiques, les caractères du public rencontré. Il s'agit aussi de s'emparer des succès, comme des échecs, ou simplement des difficultés rencontrées mais aussi des éventuelles remédiations mises en œuvre pour faire

émerger les progrès pédagogiques, les qualités professionnelles acquises. Des analyses sur la gestion du groupe ou la conduite de la classe sont également attendues. Il n'est pas question pour autant de se décrire en professeur « modèle » ou de vouloir démontrer que l'on a acquis l'ensemble des compétences de l'enseignant et pas davantage d'énumérer celles-ci. Les candidats sans expérience de l'enseignement dans le secondaire doivent convaincre le jury que les efforts nécessaires pour en acquérir une connaissance suffisante ont été mis en œuvre.

On attend du candidat qu'il se situe dans une démarche de construction progressive de sa professionnalité. On lui demande d'être sincère et de montrer que son parcours s'ancre dans le quotidien du collège ou du lycée. Les établissements ont un nom, une configuration et une organisation propres. Dans quels types, et pas seulement catégories, d'établissement a-t-il enseigné ? Combien de temps ? Dans quels lieux ? Dans quelles classes, le candidat a-t-il enseigné récemment ? Avec quels élèves, quelles équipes ? Quels succès, quelles difficultés et quelles leçons peut-il en tirer ? Comment s'est faite l'intégration à l'établissement ? Y a-t-il eu participation éventuelle aux projets ? A-t-il eu des responsabilités particulières et, si oui, que lui ont-elles apportées en termes de compétences supplémentaires ? Comment le candidat a-t-il progressé sur le plan pédagogique ? Affirmer que l'on a eu, dans ses classes, des élèves à besoins particuliers, n'éclaire en rien sur la façon dont on les a intégrés. S'il y a eu des difficultés (gestion de classe par exemple), qu'a-t-on fait pour y remédier ?

Sur le plan disciplinaire on attend que le candidat s'interroge sur le but de nos enseignements au delà des affirmations toutes prêtes, « faire réfléchir les élèves », « construire l'esprit critique » ou « former des citoyens » par exemple. Comment le professeur a-t-il complété ou actualisé ses connaissances ? Comment articule-t-il sa formation universitaire avec son enseignement de l'histoire et de la géographie à ses élèves ? Comment a-t-il complété ou enrichi ses bases scientifiques, développé ses compétences didactiques ? Là encore, le jury composé d'enseignants ayant une pratique quotidienne de la classe attend une explication réaliste.

En conclusion, on attend de cette première partie que le candidat, en sélectionnant les moments les plus marquants de son parcours, soit capable de montrer comment ceux-ci lui ont permis de construire les compétences attendues d'un professeur d'histoire et géographie. Le jury attend qu'il fasse preuve de recul et qu'il sache se projeter dans un métier exercé de façon durable sans prétendre tout maîtriser et sans fausse modestie.

3 - Analyse d'une réalisation pédagogique

La correction de la seconde partie, consacrée à l'analyse d'une réalisation pédagogique, fait ressortir, une nouvelle fois, de très grands écarts entre des dossiers indigents ou peu réalistes, sinon peu réalisables qui ont été écartés, et des travaux où le candidat, après avoir bien décrypté la ou les problématiques scientifiques, avait conduit une réflexion didactique et pédagogique débouchant sur une vraie mise en activité des élèves. Le candidat est libre de choisir et d'exposer une réalisation qui s'est déroulée en une séquence ou en une séance (cette dernière échelle permet cependant d'entrer davantage dans le détail) mais il doit l'exprimer clairement et en indiquer le contexte au regard de sa programmation et dans la progression des apprentissages.

Le jury a sélectionné de bons dossiers où le candidat avait choisi un thème et un format horaire réalistes, avait dégagé une problématique scientifique solide, actualisée mais simple et compréhensible de ses élèves. Il avait en outre pris soin de donner du sens et de le rendre accessible par l'activité de la classe. Les compétences travaillées, peu nombreuses, étaient clairement explicitées. L'évaluation qui suivait reflétait les mêmes qualités. Ces dossiers étaient clairs dans leur formulation et donnaient le sentiment de situations vécues. Il en était de même de l'analyse faite par le professeur des points positifs et négatifs, des remédiations proposées et des adaptations de son enseignement.

Le jury réitère quelques fondamentaux qui demandent à être mis en œuvre.

- Présente-t-on une séquence ou une séance ? Dans quel contexte se déroule-t-elle : discipline, place dans la programmation annuelle et dans la progression des apprentissages ? Quel niveau de classe ? Quel profil de classe (éventuellement contexte de l'établissement) ? Trop souvent, les leçons présentées restent décontextualisées d'une progression des apprentissages, du programme disciplinaire, de la classe et de l'établissement.

- La faiblesse la plus récurrente des dossiers concerne la réflexion scientifique. Une référence au programme et au bulletin officiel est parfois la seule justification « scientifique ». Le jury attend d'abord qu'aient été explicitées les problématiques scientifiques de la question qui seront éventuellement transposées didactiquement. Ce premier temps est trop souvent négligé, parfois même absent, et conduit le jury à écarter les dossiers jugés trop superficiels en ce domaine. On ne peut enseigner l'histoire ou la géographie sans être au courant des

problématiques majeures de ces disciplines. C'est sur ce terrain que les dossiers des candidats refusés ont souvent montré le plus de faiblesses. Les manuels des élèves sont souvent cités comme seule base du cours et comme source documentaire principale. On note, de toute évidence, un manque de préparation chez certains candidats qui n'ont pas comblé leurs lacunes ou réactualisé leurs connaissances. Les fiches « Ressources pour faire la classe » disponibles sur Eduscol sont mobilisées mais leur exploitation se réduit souvent à de la paraphrase. Le jury regrette également le cloisonnement souvent fait entre la partie scientifique et la partie didactique et pédagogique ; l'ambition doit être d'articuler ces éléments.

- La dimension scientifique et didactique est introduite assez souvent de façon maladroite : simple énumération des compétences du socle ou des capacités extraites des programmes au fil de la présentation elle-même. L'étude de cas géographique et le sujet d'étude en Histoire restent souvent mal appréhendés. Que dire de la géographie réduite à un ensemble de termes de vocabulaires rebaptisés « notions » ? Quelle réflexion sur la place et le statut des documents dans la séance ? Au-delà des aspects factuels, il faut surtout donner du sens à ce qui est enseigné. La référence aux programmes ou aux fiches publiées sur Eduscol ne suffit pas. Prendre pour principale base les manuels des élèves du niveau concerné n'est pas acceptable. Sans demander une approche érudite, le jury attend que les connaissances des candidats soient suffisamment solides et actualisées. Des lectures s'imposent pendant la préparation pour rafraîchir ses connaissances ou les compléter. Des publications faciles d'accès comme la *Documentation Photographique* ou des sites comme Géoconfluences peuvent constituer de premières aides précieuses.

- La dimension didactique et pédagogique reste introduite assez souvent de façon maladroite : énumération des compétences du socle ou des capacités proposées avec les programmes au fil de la présentation elle-même ou parfois même par recopiage partiel des items du LPC. L'étude de cas en géographie ou le sujet d'étude en histoire reste souvent mal appréhendée. La place et le statut des documents dans la séance demeurent souvent flous ou n'ont pas fait l'objet d'une vraie réflexion. L'un des défauts majeurs en histoire comme en géographie, parfois réduite à l'acquisition de définitions, est que le factuel l'emporte souvent sur le sens.

- Par ailleurs, la faible présence des élèves dans l'expérience d'enseignement choisie reste une constante de session en session, et un écueil rédhibitoire. La pédagogie est souvent évoquée à travers des pratiques où domine largement le cours dialogué entrecoupé de « mise en activité » des élèves : « les élèves feront ». Mais rares sont les dossiers où l'on voit les élèves

agir et interagir. La mise en œuvre pédagogique fait pourtant l'objet d'une attention particulière de la part des correcteurs qui sélectionnent les propositions de qualité. Le jury est en effet très sensible à une mise en activité réelle des élèves. A partir de là, le cours dialogué, entrecoupé de temps de « mise en activité des élèves », qui reste le modèle dominant a du mal à convaincre les membres du jury. Dans beaucoup de dossiers, on perçoit difficilement ce que font précisément les élèves. Peu des professeurs qui y ont recours s'interrogent sur les limites de cette approche pédagogique. La variété des situations d'apprentissage se réduit à une liste : réponse à des questions, lecture de texte, visionnage d'un extrait de film... Les TICE sont souvent évoquées comme un exercice imposé sans que soit clairement montrée quelle plus-value elles apportent. La caractéristique de la majorité des dossiers non retenus est d'ailleurs l'aspect strictement descriptif. Le candidat peut avoir le sentiment de bien faire en listant les notions, les compétences, les documents et en rappelant, pas à pas, ce que faisait ou disait le professeur. Certaines réalisations pédagogiques sont irréalistes et surtout artificielles. Le jury, composé de professeurs d'expérience, sait ce qui est faisable en une séance ou une séquence. Ajoutons que le jury est peu sensible au vocabulaire pédant, surtout quand il est utilisé pour décrire des réalités pédagogiques très banales. Notons aussi que les candidats ayant lu les rapports de jury, on a le sentiment que certains dossiers visent plus à éviter des écueils qu'à oser de vraies propositions de mise en œuvre sortant un peu du lot.

Nous rappelons qu'il s'agit d'un concours, le candidat doit donner au jury l'envie de l'entendre à l'oral et le convaincre d'une expérience riche et formatrice qui rend le candidat presque légitime dans la fonction d'enseignant titulaire. Le candidat pour ce faire doit puiser dans le quotidien de la classe et apporter des éléments concrets. Quelle part ont-ils dans la progression de la leçon ? Comment concrètement s'est ou se sont déroulées cette heure ou ces heures de cours ? Quels objectifs ont été posés avec la classe ? Comment les élèves construisent-ils leurs savoirs ? Comment s'élaborent les traces écrites ? Quelle attention à ceux qui sont en difficulté et quelles aides pour eux ? Telles sont, parmi d'autres, les questions auxquelles répond un bon dossier. Le jury sera toujours sensible aux pratiques originales ou innovantes à condition qu'elles soient conduites avec rigueur. Proposer, par exemple, une expérience de tâche complexe ne peut se faire que si l'on sait de quoi il s'agit et comment cela se conduit.

La question de l'évaluation n'est pas toujours présente dans les dossiers. On constate parfois un manque de cohérence entre la séquence conduite et ce qui semble évalué. Les objectifs restent souvent mal cernés et les écueils sont fréquents : longueur excessive, implicite des

attentes, formalisme excessif... Enfin, au-delà de l'évaluation des élèves, présentée souvent en annexe, la réalisation pédagogique elle-même a-t-elle été évaluée ?

En guise de conclusion

Le jury s'accorde sur une meilleure facture globale des dossiers RAEP, sur la forme au moins. Dans le même temps, ils sont apparus plus lisses : les écarts entre candidats ont été plus réduits que les années précédentes. Les futurs candidats doivent sans doute s'attacher à l'avenir à présenter des dossiers plus originaux. Les dossiers qui se détachent de la masse sont ceux qui manifestent une réflexion plus poussée, articulant mieux les éléments scientifiques et pédagogiques.

La problématique scientifique doit être claire et solidement travaillée. La présentation d'une réalisation pédagogique doit garder un ancrage disciplinaire fort. Le jury attend des séquences crédibles avec des objectifs accessibles aux élèves. On doit surtout voir et comprendre ce qui se passe en classe et comment s'organisent les apprentissages des élèves. La caractéristique de la majorité des dossiers non retenus, outre ceux qui étaient superficiels, est en effet l'aspect strictement descriptif et linéaire. Le candidat doit faire la preuve d'une maîtrise de ce qu'il avance : notions, compétences, documents... Par ailleurs, l'exhaustivité n'est pas de mise.

Enfin, que les candidats soient conscients que toute production qui ne reposerait pas sur une expérience réelle en classe, ne ferait pas longtemps illusion devant le jury lors de l'oral. Les membres du jury, professeurs expérimentés, savent ce qui est faisable en une séance ou en une séquence. Une relecture attentive du dossier RAEP s'avère souvent indispensable avant son envoi. Sitôt cette étape franchie, le jury invite tous les candidats à se préparer sérieusement à l'épreuve d'admission de ce concours qui reste exigeant.

III – L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION AU CAPES ET CAER RESERVES

Les épreuves orales d'admission des concours réservés du CAPES et du CAER se sont déroulées en deux temps les 11 et 12 juin au lycée Yves Leborgne de Sainte Anne en Guadeloupe et du 26 au 29 juin dans les locaux du lycée Aristide Briand, à Saint-Nazaire (44). Les candidats sont systématiquement accueillis la veille de leur épreuve par le président ou vice président du jury et le secrétaire général, et, le jour de l'oral, par des appariteurs qui

les guident. Les règles, qui permettent de traiter tous les candidats sur un pied d'égalité, sont strictement respectées.

Si le CAPES ou le CAER réservés sont une opportunité pour certains des contractuels et vacataires d'intégrer la fonction publique, il ne demeure pas moins qu'il s'agit d'un concours. En conséquence, le jury est en droit d'attendre des candidats qu'ils préparent les épreuves et manifestent au cours de celles-ci une certaine réactivité, et pour dire clairement les choses, une combattivité certaine. Rappelons que le dossier RAEP ne fait pas l'objet d'une notation au moment de l'admissibilité mais d'un simple tri par le jury, au regard des critères figurant sur la grille d'évaluation livrée en annexe. Tous les candidats, au moment des épreuves d'admission, sont par conséquent sur un pied d'égalité, d'où l'importance de préparer ces épreuves orales et d'y manifester de la pugnacité.

Le jury recommande également aux candidats d'éviter le recours à des registres de langue trop familiers, alors que la maîtrise de la langue est la première des compétences demandées à un nouvel enseignant. Il convient de proscrire également toute attitude désinvolte à l'oral. Comme l'année dernière, toute l'échelle des notes a été utilisée. Les excellentes notes, supérieures à 17, valorisent des prestations de grande valeur. Les notes très faibles sanctionnent et reflètent l'extrême fragilité de nombreux candidats tant sur le plan scientifique que didactique. Ce sont certaines de ces notes très faibles qui ont conduit le jury à ne pas attribuer toutes les places dont il disposait au CAPES. Le jury a pu observer des lacunes graves et inquiétantes chez certains candidats qui ont déjà en charge des élèves. Les connaissances scientifiques de certains sont si minces qu'elles rendent difficile, voire impossible, toute réflexion didactique et pédagogique.

1 – Nature de l'épreuve orale d'admission

Conformément aux textes officiels, le candidat passe une seule épreuve orale d'une durée de soixante minutes maximum, pour laquelle il dispose de trente minutes de préparation. Ce temps, très court, dérouté à chaque session certains candidats, d'autant qu'aucun document d'appui n'est fourni. Cette demi-heure de préparation ne permet évidemment ni un travail très vaste, ni très approfondi. Le jury a des attentes mesurées : une séquence intégrale ne peut être exigée, en revanche la présentation concrète d'une séance est accessible. Des propositions didactiques, une ou des démarches concrètes sont attendues, d'autant plus que la seconde question de l'oral porte sur un thème que le candidat a déjà eu l'occasion d'enseigner. Le candidat ne peut se contenter, pour répondre aux attentes du jury d'un propos général : il ne

suffit pas de rappeler que l'on « construit des connaissances », que l'on « exerce des capacités » ou encore que l'on « met en œuvre telle ou telle démarche ». Le candidat doit être en mesure de livrer les notions essentielles et incontournables du sujet ainsi que des repères historiques ou géographiques principaux, de proposer des capacités à construire par le biais d'activités demandées à l'occasion de cette séance et d'explicitier la ou les démarches prescrites dans les programmes. Connaître les problématiques majeures de nos disciplines ou quelques auteurs très connus peut être exigé d'un futur professeur certifié. La meilleure préparation au concours se fait en premier lieu dans l'exercice du métier, aussi bien dans la préparation que dans la mise en œuvre de son enseignement au quotidien.

L'épreuve comporte deux parties. Plus que les années précédentes, le jury a constaté un déséquilibre fréquent entre les deux parties. La seconde partie, qui permet de mesurer un peu la culture disciplinaire du candidat, se révélant plus faible que par le passé.

La première partie de l'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, permet au candidat de présenter son dossier de RAEP. Précisions qu'il n'en dispose pas le jour de l'oral. Le jury n'attend pas un résumé du dossier, dont il a largement pris connaissance le matin. Si le candidat peut expliciter un ou deux aspects saillants de son parcours professionnel, le jury souhaite, pour l'essentiel, une présentation raisonnée et critique de l'expérience pédagogique relatée dans le dossier. Par la suite, le jury dispose de vingt minutes, au maximum, pour obtenir du candidat : compléments, précisions et, éventuellement, corrections. Les questions visent en effet, comme cela est prescrit dans les textes officiels, à faire « approfondir », « expliciter » ou « mettre en perspective » des éléments figurant dans son dossier.

La seconde partie, également d'une durée de trente minutes maximum, s'organise en deux temps : un exposé du candidat (dix minutes) répondant au sujet livré par le jury précède un entretien. Le jury détermine le sujet en fonction de « *l'expérience professionnelle du candidat* ». Il attend de lui qu'il expose « *comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité...* ». Il est impératif pour le candidat lorsqu'il rédige son RAEP de faire connaître clairement au jury les niveaux d'enseignement sur lesquels il a exercé récemment. Par ailleurs, le sujet, dont le libellé est standardisé, correspond à la discipline non traitée dans le dossier de RAEP. A titre d'exemple, les futurs candidats trouveront en annexe de ce rapport quelques sujets proposés aux candidats, pour cette troisième année.

A la suite de l'exposé du projet pédagogique, le jury dispose d'environ quinze minutes pour l'entretien. « *Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité* » [B.O. n° 47 du 20 décembre]. Les dernières minutes sont donc consacrées à l'éducation civique (désormais l'EMC) et à la connaissance du système éducatif.

2 - La diversité des candidats et les critères d'évaluation

A l'issue des épreuves d'admission, le jury a pu à nouveau mesurer l'inégale maîtrise de compétences attendues par les candidats. Comme l'an dernier, il met à la disposition des candidats, en annexe, la grille d'évaluation utilisée. Le candidat y retrouvera les principaux éléments d'appréciation et de notation de la prestation orale.

La présentation, même rapide, du parcours professionnel en début d'épreuve ne doit pas se réduire à une succession de faits mais prendre la forme d'un exposé raisonné et une mise en perspective des étapes saillantes d'une construction de l'identité professionnelle.

Le jury ne souhaite pas que cette présentation occupe trop de temps dans l'exposé du candidat mais que l'essentiel des dix minutes d'exposé porte sur la partie pédagogique du RAEP. La maîtrise des notions de base des deux disciplines est une première exigence, au même titre que les contenus scientifiques dans la présentation de la production didactique et pédagogique développée dans le RAEP. Certains candidats s'évertuent à prononcer un certain nombre de mots-clés (étude de cas, changement d'échelle, sélection de document, capacités, évaluation formative, suivi des acquis des élèves, démarche inductive, activité en autonomie, construction par les élèves de la trace écrite, schéma, croquis...) sans qu'ils ne soient jamais explicités, définis et illustrés. Le jury attend logiquement du candidat qu'il fasse la preuve de la maîtrise des termes employés.

Comme les années passées, les élèves sont peu actifs dans les propositions de séances ou séquences. Le professeur est omniprésent, il est l'acteur principal de la leçon, celui qui fait l'essentiel. Les candidats ayant lu les rapports précédents se gardent le plus souvent d'évoquer le cours dialogué qu'ils pratiquent en réalité. Il convient au contraire de présenter ce qui est demandé aux élèves, ce que le professeur attend d'eux, les tâches qu'il a élaborées à leur attention ; en bref, un véritable projet pédagogique. Dans cette perspective, il est indispensable de ne pas se contenter d'un cours dialogué mais de mobiliser des situations

d'apprentissage variées. Des temps de travail en autonomie, individuel, en binômes ou encore en groupes ne peuvent pas rester absents d'un projet de leçon. C'est le moment privilégié pour s'assurer que tous exercent les capacités, construisent les compétences et sollicitent leur autonomie intellectuelle. Bien entendu, le candidat ne peut échapper à la notion de progression des apprentissages.

La seconde partie de l'épreuve orale est encore plus discriminante. En effet, un certain nombre des exposés restent indigents, et tout particulièrement en géographie. Les notions élémentaires des programmes ne sont pas toujours identifiées et surtout ne peuvent être définies par des candidats qui en sont manifestement incapables. Quelques candidats ont fourni des prestations affligeantes en termes de contenu et ont été incapables de répondre à des questions de base en histoire comme en géographie sur des sujets aussi classiques que la Révolution française, la Guerre froide ou la mondialisation. Comme les années passées, certains candidats ne sont donc pas en mesure d'engager une réflexion didactique et pédagogique faute des contenus scientifiques suffisants. Il faut faire la preuve d'une compréhension du sujet, d'une maîtrise des notions et mots-clés de base, d'une capacité à problématiser la leçon et à structurer un raisonnement, d'une aptitude à élaborer des activités nécessaires aux élèves pour les impliquer et exercer leurs capacités. Enseigner l'histoire ne se réduit pas à une accumulation factuelle, ni la géographie à un ensemble de définitions ou de nomenclatures.

A la lumière du temps de préparation, les attentes ne peuvent être que raisonnables : le candidat doit être capable de présenter et d'explicitier le choix de quelques aspects scientifiques et didactiques essentiels, d'élaborer une problématique, de présenter et d'expliquer sa démarche, et une ou plusieurs activités proposées aux élèves. Un minimum de connaissances (repères historiques, géographiques, civiques, culturels), une bonne maîtrise des notions principales et des connaissances mentionnées dans les programmes du secondaire, sont indispensables pour être mobilisées dans ce temps très court. Réaffirmons le fait qu'il n'y a pas de question faites pour piéger les candidats. La meilleure préparation au concours se fait en premier lieu dans l'exercice du métier, aussi bien dans la préparation que dans la mise en œuvre de son enseignement.

Une fois encore, la place des élèves, la place des activités, les démarches didactiques et pédagogiques sont trop souvent absentes et parfois la réflexion didactique et pédagogique, elle-même. Si les élèves sont perdus de vue, le jury cherchera à percevoir comment ils seront impliqués dans les projets de leçon, quelles mises en activités leur seront proposées. Encore

faut-il savoir de quoi on parle : dire que l'on propose à ses élèves de réaliser une tâche complexe sans savoir de quoi il s'agit est d'un effet désastreux. Les aspects didactiques ne peuvent pas se limiter à énumérer des éléments théoriques ; le concours recrute en premier lieu des pédagogues qui disposent et mobilisent une culture disciplinaire convenable.

L'ensemble de la palette des notes est utilisé par le jury : ce dernier peut se féliciter de notes excellentes (jusqu'à 20), il déplore dans le même temps le recours à des notes très basses qui reflètent des prestations indigentes.

Incontestablement, ce concours implique une préparation nécessaire et rigoureuse qui n'est pas toujours engagée par les candidats. Trop de candidats ont pensé qu'il s'agissait d'une « formalité » et non d'un vrai concours. C'est pourtant l'occasion d'une mise à jour de connaissances, d'un lien retissé avec des publications scientifiques et didactiques (livres ou revues). L'une des meilleures préparations est aussi le quotidien de la classe, encore faut-il s'évertuer à élaborer des outils de pilotage de son enseignement, des fiches de préparation de leçon explicitant au moins les problématiques choisies, les notions indispensables à construire, les capacités à travailler et les types d'activités confiées aux élèves, sans oublier un minutage par exemple des différents temps de la séance qui peut être déterminant pour mieux rythmer la leçon, sans oublier la capacité du professeur à mobiliser l'attention des élèves et à susciter leur curiosité... à les mettre au travail, à les amener à s'investir dans les apprentissages déterminés par le professeur.

C'est une analyse réflexive sur ses pratiques qu'il est vital d'engager et de pratiquer pour espérer réussir le concours. Il est utile de préciser ici que l'outil numérique comme la question de l'hétérogénéité de classe -et par conséquent la différenciation pédagogique - ou encore la remédiation restent des champs qu'il convient d'investiguer davantage, des voies qu'il faut emprunter et des opportunités à intégrer dans les travaux présentés.

Quelques exemples de sujets d'oraux

- Enseigner en classe de troisième "Un territoire sous influence urbaine" : aspects scientifiques et didactiques.
- Enseigner en classe de troisième « Les espaces productifs en France » : aspects scientifiques et didactiques.
- Enseigner en classe de cinquième "Regards sur l'Afrique " : aspects scientifiques et didactiques.
- Enseigner en classe de seconde : "Citoyenneté et démocratie à Athènes": aspects scientifiques et didactiques.
- Enseigner en classe de 1ère ES/L « La France en villes » : aspects scientifiques et didactiques.
- Enseigner en classe de quatrième "L'âge industriel": aspects scientifiques et didactiques.

3 - Préconisations et conseils aux candidats pour la préparation de l'oral

Le jury recommande aux candidats la lecture des manuels, au moins ; il convient de les fréquenter avec assiduité durant la préparation ce qui est valable aussi pour les dictionnaires, les atlas ou encore la revue *L'Histoire* ou la *Documentation photographique* de la Documentation française, par exemple. Des ressources numériques sont également utiles, les candidats citent ainsi assez fréquemment « Géoconfluences ». Ceci dit, les citer ne suffit pas, encore faut-il les connaître réellement, ce que vérifie rapidement le jury. Il en est de même pour les grands auteurs actuels (l'histoire médiévale, par exemple, ne s'est pas arrêtée à Georges Duby, ni la géographie à Roger Brunet...).

L'interrogation sur les enseignements connexes (éducation civique et ECJS, l'an prochain EMC, mais aussi histoire des arts) ne permet pas de dresser un tableau plus optimiste. Les programmes d'éducation civique ou d'ECJS restent parfois encore méconnus. Peu de candidats, malgré les événements de l'année, sont à même de parler simplement de la laïcité, souvent réduite au problème du voile ou à une série d'interdits.

Certains candidats très investis dans leurs missions sont présents dans l'enseignement et l'évaluation de l'histoire des arts, dans l'enseignement de l'Education civique ou de l'ECJS, voire dans les IDD, dans l'Accompagnement personnalisé ou encore dans les TPE. Ceux-là font preuve d'une très bonne connaissance de notre système éducatif comme des programmes de ces enseignements et d'une certaine créativité dans leur mise en œuvre. D'autres ne connaissent pas le fonctionnement d'un EPLE, ne maîtrisent ni les programmes ni les contenus de l'éducation civique, d'ECJS ou encore l'organisation de l'enseignement et de l'évaluation de l'histoire des arts. Précisons également que le recrutement est celui de professeurs de collège et de lycée. Le professeur certifié enseigne en collège ou en lycée, il n'est pas professeur de collège ou de lycée. Aussi, ceux qui enseignent en collège sont invités à ne pas négliger ce qui doit se faire en lycée, et réciproquement.

Ce constat ne doit pas occulter la réalité des compétences et des qualités de nombreux candidats. Le jury a noté que le rapport de la session précédente avait été lu et, en partie au moins, mis en œuvre. Mais un certain affaiblissement est constaté en particulier au CAPES. Certains candidats ajournés en 2014 ont tiré positivement les leçons de l'an passé, d'autres ont à nouveau proposé des prestations très faibles. La gestion du temps par les candidats est convenable à de rares exceptions près. Le jury attend de ce rapport de la session 2015 que les

candidats manifestent rigueur et vigilance sur les conseils donnés et saisissent l'opportunité offerte par la session 2016 de ce concours.

Rapport établi par : Olivier GRENOUILLEAU, IGEN, président du jury ; Laurent MARIEN IA-IPR, vice-président ; Michel ROQUES IA-IPR, vice-président ; Françoise JANIER-DUBRY IA-IPR, secrétaire générale ; Frédéric DURDON, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; Luis SERRA, professeur certifié, secrétaire général adjoint.

CAPES-CAER

réservé

Session 2015



NOM du candidat :

Numéro de la commission :

N° candidat :

1 – Retour sur le dossier RAEP

Discipline choisie et thème de la séquence ou séance présentée :

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	satisfaisant	Très satisfaisant	Non évalué
Scientifique					
Didactique					
Système éducatif					
Capacité du candidat à adopter une attitude réflexive / à analyser sa séquence ou sa séance					
Observations					

2 – Intitulé de la question courte :

Qualité de la présentation orale argumentation	Très insuffisant	Insuffisant	satisfaisant	Très satisfaisant	Non évalué
Aspects scientifiques					
Aspects didactiques					
Autre discipline et EC					
Système éducatif					
Capacité du candidat à construire une argumentation, à répondre de façon pertinente aux questions et à apporter des éléments de correction et/ou des compléments					
Observations					

Appréciation globale (points forts, points faibles et à travailler)